

À l'automne 1986, plusieurs résolutions présentées à l'Assemblée générale de l'ONU ont porté sur l'Afrique du Sud. Le Canada en a approuvé deux : la résolution sur le programme de travail du Comité spécial contre l'*apartheid* (résolution 41/35 D) et la résolution sur une action internationale concertée pour l'élimination de l'*apartheid* (résolution 41/35 H). Dans les autres cas, il a opposé un refus ou s'est abstenu. Le Canada s'est dit en désaccord notamment avec : la référence à la lutte armée dans la résolution sur l'assistance aux mouvements de libération (résolution 41/35 A); les accusations portées contre des pays occidentaux en particulier (résolution 41/35 C); et l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud (résolution 41/35 F qui réclame un embargo sur le pétrole, et résolution 41/35 B). 5

Le débat parlementaire

Le 3 octobre 1986, pendant le débat sur le discours du trône, le chef du parti néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a loué l'attitude du premier ministre à l'endroit de l'Afrique du Sud :

(...) je ne doute pas le moins du monde, a-t-il affirmé, de la profondeur et de la sincérité de la conviction qu'il a exprimée encore une fois ici aujourd'hui, et je sais à quel point il abhorre l'institution et la pratique de l'*apartheid*. 6

Cela n'a toutefois pas empêché de nombreux députés néo-démocrates de soulever par la suite plusieurs questions délicates.

Le 6 octobre, M^{me} Pauline Jewett (NPD) s'est interrogée sur :

... les mesures d'aide supplémentaires que le Canada prendrait éventuellement dans le cas des États frontaliers que frapperait durablement de toute évidence l'arrêt des importations céréalières en provenance des États-Unis, si l'Afrique du Sud refuse d'accepter ces importations, puisque la plupart de celles-ci sont destinées à ces États voisins ? 7

5 MAE, "Explanation of votes", item 33, réponse à une question du député R. Stackhouse, 10 novembre 1986.

6 Débats de la Chambre des communes, 3 oct. 1986, p. 57.

7 Débats de la Chambre des communes, 6 oct. 1986, p. 108.